

CHALLENGE DES MONTS DE GUÉRET 2019

Règlement du challenge

Le Challenge des Monts de Guéret 2019 regroupe 7 organisations.

Il est ouvert à tous les coureurs masculins ou féminins de 20 ans et + (catégorie espoir à master)

Les Epreuves :

- Le 2 mars :** Savennes Night Fever à Savennes – Courses nature de 10 Km
Le 24 mars : Les 10 Km des Monts de Guéret – Course sur route de 10 km
Le 7 avril : Le Passage du Viaduc à Glénic – Courses nature de 9 et 21 Km
Le 27 avril : Les Foulées Orange à Saint-Christophe – Courses nature de 8 ou 14 km
Le 30 juin : Le petit Jouillatrail à Jouillat – Course nature de 15 Km
Le 1^{er} novembre : Les Foulées Bussieroises à Bussière-Dunoise – Courses nature de 5 et 10 Km
Les 14 et 15 décembre : Le Trail du Loup Blanc à Guéret – Trails de 15, 23, 30 et 55 km

Classement

- Tous les coureurs ayant participé à au moins 3 épreuves seront automatiquement classés.
- Ce classement tiendra compte des points obtenus lors des épreuves disputées.

Calcul d'attribution des points

- Chaque participant se verra attribué un nombre de points dégressif par rapport à sa place d'arrivée. Exemple : pour 100 arrivants le 1^{er} marque 100 points, le 2^{ème} 99 points, le 3^{ème} 98 points etc.
- Des coefficients multiplicateurs sont appliqués pour chaque course et sont définis comme tels :
 - de 0 à 9,9 kms : coef 1,
 - de 10 à 19,9 kms : coef 2,
 - au-delà de 20 kms : coef 3.

Exemple : Pour 120 concurrents sur une course de 21 Km, le vainqueur obtiendra 360 points (120 points multipliés par 3)

Récompenses

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes seront récompensés en début d'année suivante.

